



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2019

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DE SUBVENTION SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNEE 2019

Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf à 19h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Roselyne MALARDÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX à André HARTEREAU, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Jean-François LE CORFF à Philippe PERRONNO, Marc LE BOUHART à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HASCOET Alain** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2019.10.003

ATTRIBUTION DE SUBVENTION SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNEE 2019

Rapporteur : Philippe PERRONNO

La Ville d'Hennebont accompagne depuis de nombreuses années les actions du monde associatif sportif et local et il pourrait être envisagé pour l'année 2019 le renouvellement de l'attribution de subventions spécifiques pour la pratique du sport Jeunes et Adultes de haut niveau.

Ces aides spécifiques peuvent être accordées pour la participation à des compétitions régionales pour les jeunes et nationales pour les adultes que ce soit à titre individuel, collectif ou sur quantification. Seules les demandes qui sont adressées à la mairie avant le 1^{er} octobre 2019 sont étudiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 8 octobre 2019,

Vu les dossiers de demandes de subventions des associations :

- Lochrist Hand Ball en date du 17 août 2019,
- BMX FLH en date du 18 septembre 2019,
- Basket Club Hennebontais en date du 25 septembre 2019
- GVH Tennis de Table en date du 26 septembre 2019
- Hennebont Athlétisme en date du 27 septembre 2019

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **ATTRIBUE** des aides financières au titre de la subvention sport Jeunes et Adultes de Haut niveau 2019,

→ **DIT QUE** la dépense sera comptabilisée au Budget au compte : 6574

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU